



Buts de l'unité d'enseignement :

**Harmonie vitale par la
sophrologie**

**Harmonie avec soi-même –
phase de présentation**

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières de l'unité d'enseignement

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- D'acquérir les bases théoriques et pratiques de la sophrologie ;
- Dans une approche personnelle, de percevoir ses phénomènes (dans le sens phénoménologique husserlien et existentiel du terme) et de les nommer ;
- D'acquérir des bases théoriques et pratiques de la prévention en matière de santé telle que l'Organisation Mondiale de la Santé la définit : « état de complet bien-être physique, mental et social ».

En aucun cas, cette unité de formation ne permettra l'obtention partielle ou totale d'un titre, quel qu'il soit, via une école privée ou une association professionnelle.

Seule une attestation de réussite peut être délivrée à l'étudiant réussissant toutes les capacités terminales de l'unité de formation.

Titre délivré :

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Harmonie vitale par la sophrologie Harmonie avec soi-même – phase de présentation ».